

Décision du 3 décembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Dijon
NOR : JUSB1134296S

Le premier président de la cour d'appel de Dijon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Dijon en date du 22 novembre 2011,

DECIDE :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Dijon :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Union Syndicale Autonome de Justice	Mme Laurence SILURGUET Greffière au Tribunal d'Instance de Dijon	M. Frédéric MORIZOT Adjoint technique au Tribunal de Grande Instance de Dijon
Syndicat national C-JUSTICE	Mme Ghania BENMAHI Adjointe administrative au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel de Dijon	M. Antony ANTUNEZ Adjoint technique au Tribunal de Grande Instance de Chalon-sur-Saône
Syndicat Des Greffiers De France	Mme Stéphanie JORDAN Greffière au Tribunal de Grande Instance de Dijon	Mme Françoise MONNOT Greffière au Tribunal de Grande Instance de Dijon
Syndicat national C.G.T. des chancelleries et services judiciaires	M. Thierry SENTIS Greffier en Chef du Conseil de Prud'hommes de Chalon sur Saône	Mme Agnès COURCHE Greffière à la Cour d'Appel de Dijon

Article 2

Le premier président de la cour d'appel de Dijon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 3 décembre 2011.

Le premier président,

Dominique GASCHARD